

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DE-BOLTON

AVIS PUBLIC

Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026. Ces séances se tiendront aux dates suivantes et débuteront à 19h, à l'exception de la séance du 8 décembre, laquelle débutera à 20h :

- | | |
|--------------|---------------|
| • 13 janvier | • 7 juillet |
| • 3 février | • 4 août |
| • 3 mars | • 9 septembre |
| • 8 avril | • 6 octobre |
| • 5 mai | • 3 novembre |
| • 2 juin | • 8 décembre |

ADOPTÉE

Donné à Saint-Étienne-de-Bolton, ce 11 décembre 2025.

Cristina Chiurtu
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Cristina Chiurtu, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi, une copie de cet avis le 11 décembre, à chacun des endroits suivants :

- Mairie, au 9 Rang de la Montagne, Saint-Étienne-de-Bolton
- Bureau de poste au 12, rue Principale, Saint-Étienne-de-Bolton
- Site internet www.sedb.qc.ca

Donné à Saint-Étienne-de-Bolton, ce 11 décembre 2025.

Cristina Chiurtu
Directrice générale et greffière-trésorière